

L'Union Réciprocaire du Nord-Est (URNE) en 2025

Produits URNE disponibles en 2024 :

- Carte « **Interfédérale Personne majeure URNE** » : 112.00€
- Option « **Vignette réciprocaire URNE** » : 40.00€

Conditions de délivrance des produits URNE et droits de pêche associés :

- Carte « **Interfédérale Personne majeure URNE** » :

Cette carte ne peut être proposée que par les associations membres de l'URNE. Elles proposent l'accès à l'ensemble de leurs lots de pêche.

Les conditions d'accès aux lots de pêche doivent être identiques pour tous, tant pour les membres de l'AAPPMA gestionnaire des lots que pour les détenteurs d'une carte réciprocaire extérieure souhaitant y pratiquer la pêche.

- **Vignette réciprocaire URNE :**

Les pêcheurs titulaires d'une carte Personne majeure d'une AAPPMA réciprocaire URNE peuvent à tout moment de l'année prétendre à l'achat d'une option « vignette URNE » complémentaire pour accéder aux lots réciprocaires.

La vignette réciprocaire URNE pourra être achetée directement sur le site de vente en ligne www.cartedepeche.fr en se connectant à l'aide de ses identifiants personnels.

- **Droits de pêche associés aux cartes réciprocaires URNE :**

- Carte interfédérale Personne majeure URNE et vignette réciprocaire :

Les droits de pêche sont identiques à ceux de la carte Personne majeure, auxquels s'ajoute l'accès aux lots réciprocaires des AAPPMA membres de l'URNE, de l'EHGO et du CHI. L'accès à certains lots peut cependant nécessiter l'ajout d'un complément optionnel.

- Cartes Découverte Femme, Personne mineure, Découverte -12ans, Hebdomadaire :

Les détenteurs de cartes « Découverte Femme », « Personne mineure », « Découverte -12 ans » et « Hebdomadaire » *provenant d'une AAPPMA réciprocaire URNE* pourront pêcher dans les lots réciprocaires sans acquitter la vignette réciprocaire. Les droits de pêche associés sont identiques à ceux définis pour chaque type de carte.

- **Réciprocité entre les groupements URNE/EHGO/CHI :**

Avec une carte interfédérale URNE, la pêche est possible dans les lots réciprocaires des 91 départements de l'EHGO, du CHI ou de l'URNE, sans nécessité d'une autre vignette complémentaire.

1. Liste des AAPPMA membres de la réciprocité URNE :

AAPPMA	Niveau d'adhésion à l'URNE				Adhésion à la réciprocité URNE
	Domaine public 2 ^{ème}	Domaine public 1 ^{ère}	Domaine privé 1 ^{ère}	Domaine privé 2 ^{ème}	
FEDERATION	X	X		X	Oui
ANDLAU			X	X	Oui
ARTOLSHEIM			X	X	Oui
BEINHEIM				X	Non
BETSCHDORF				X	Oui
BINDERNHEIM			X		Oui
BISCHHEIM				X	Oui
BISCHTROFF/SARRE					Oui
BLAESHEIM			X	X	Oui
BRUMATH				X	Oui
CHATENOIS			X		Oui
DALHUNDEN				X	Oui
DIEDENDORF					Oui
DINSHEIM			X	X	Oui
DOSENHEIM			X		Oui
DRUSENHEIM				X	Oui
DUPPIGHEIM				X	Oui
DURRENBACH			X	X	Non
DUTTLENHEIM				X	Oui
EBERSHEIM				X	Oui
ECKBOLSHEIM				X	Oui
ERGERSHEIM				X	Oui
ERNOLSHEIM				X	Oui
ERSTEIN				X	Oui
ESCHAU	X			X	Oui
FEGERSHEIM	X			X	Oui
GAMBSHEIM				X	Oui
GEISPOLSHEIM				X	Oui
GERSTHEIM			X	X	Oui
GEUDERTHEIM				X	Oui
GRESSWILLER			X	X	Oui
GUMBRECHTSHOFFEN			X	X	Non

GUNDERSHOFFEN			X	X	Oui
HAGUENAU			X	X	Oui
HARSKIRCHEN					Oui
HATTEN-OBERROEDERN				X	Oui
HATTMATT			X		Oui
HAUTE VALLEE DE LA BRUCHE			X		Oui
HERBITZHEIM				X	Oui
HERRLISHEIM				X	Oui
HINDISHEIM			X	X	Oui
HIPSHEIM			X	X	Oui
HOCHFELDEN				X	Oui
HOERDT				X	Oui
HOLTZHEIM				X	Oui
HUTTENHEIM				X	Non
ICHTRATZHEIM				X	Oui
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	X			X	Oui
INGWILLER			X		Non
KOENIGSHOFFEN					Oui
KRAUTERGERSHEIM				X	Non
LAUTERBOURG			X	X	Non
LEMBACH			X		Non
LIPSHEIM			X	X	Oui
LORENTZEN			X	X	Oui
LUPSTEIN			X	X	Oui
MACKENHEIM			X	X	Oui
MAGEL			X		Oui
MARCKOLSHEIM			X	X	Oui
MATZENHEIM				X	Non
MENCHHOFFEN			X		Non
MERTZWILLER			X		Non
MOLSHEIM				X	Oui
MULHAUSEN			X		Non
MUNCHHAUSEN				X	Non
MUTZIG				X	Oui
NEUDORF					Oui
NORDHOUSE				X	Non
OBERMODERN			X	X	Non
OBERNAI			X	X	Oui
OBERSCHAEFFOLSHEIM				X	Oui

OFFENDORF				X	Non
OHNENHEIM			X	X	Oui
OHNHEIM			X	X	Oui
OSTHOUSE				X	Non
OSTWALD				X	Oui
PFAFFENHOFFEN			X	X	Oui
PORT DE STRASBOURG				X	Oui
REICHSHOFFEN			X		Non
RHINAU	X			X	Oui
ROHRWILLER				X	Oui
SARRE UNION					Oui
SAVERNE			X		Oui
SCHILTIGHEIM				X	Oui
SCHOENAU			X	X	Oui
SCHWEIGHOUSE			X	X	Oui
SCHWINDRATZHEIM				X	Oui
SELESTAT			X	X	Oui
SELTZ				X	Non
SOUFFLENHEIM				X	Oui
SOULTZ les BAINS				X	Oui
STEINBOURG			X	X	Oui
STRASBGOURG 1897	X			X	Oui
STRASBOURG ROBERSTAU	X			X	Oui
SUNDHOUSE			X	X	Oui
SURBOURG				X	Oui
URMATT			X		Oui
UTTENHOFFEN			X		Non
VILLE			X		Oui
VOELLERDINGEN				X	Oui
WALTENHEIM MOMMENHEIM				X	Oui
WASSELONNE			X		Non
WEYERSHEIM				X	Oui
WILWISHEIM				X	Oui
WINGERSHEIM LES QUATRE BANS				X	Non
WISCHES			X		Non
WISSEMBOURG			X		Non
WOERTH			X		Oui
ZINSWILLER			X		Non

2. Liste des parcours en réciprocité dans le 67 :

2.1. Cours d'eau du domaine public :

L'ensemble des cours d'eau de 1ère et de 2ème catégorie piscicole du domaine public du Bas-Rhin sont inclus dans la réciprocité.

2.1.1. Cours d'eau de 1ère catégorie du domaine public fluvial :

- **LE CONTRE CANAL DE DRAINAGE** de Marckolsheim jusqu'à Strasbourg confluence avec la darse n°4.
- **LA ZORN** de l'entrée dans le département 67 jusqu'à l'aval de l'écluse du Canal de la Marne au Rhin

2.1.2. Cours d'eau de 2ème catégorie du domaine public fluvial :

- **LE RHIN**
- **LES TRONÇONS DE DERIVATION, DENOMMES GRAND CANAL D'ALSACE**
- **LE CONTRE CANAL DE DRAINAGE**
- **LE PLAN D'EAU DE PLOBSHEIM**
- **LE KOENIGSGIessen, SUR L'ILE DE MARCKOLSHEIM**
- **LE SCHAFTHEU, SUR L'ILE DE RHINAU**
- **LE SCHOLLENGIessen, SUR L'ILE DE GERSTHEIM**
- **LE BAUERNGRUNDWASSER, SUR L'ILE DU ROHRSCOLLEN**
- **L'ILL**
- **LES ANNEXES DE L'ILL**
- **LE CANAL DE RACCORDEMENT DE FRIESENHEIM**
- **LE CANAL DU RHONE AU RHIN**
- **LE CANAL DU RHONE AU RHIN DECLASSE**
- **LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN**
- **LE CANAL DES HOUILLERES**
- **LA SARRE**
- **LE RHIN TORTU**
- **LE SCHWARTZWASSER**

2.2. Cours d'eau de 1ère et de 2ème catégorie du domaine privé :

Les cours d'eau de 1ère et de 2ème catégorie piscicole du domaine privé inclus dans la réciprocité URNE sont les cours d'eau gérés par les AAPPMA membres de la réciprocité.

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter les associations concernées, ou consulter les informations de [la carte interactive des lots de pêche](#) sur le site internet de la fédération 67 (www.peche67.fr), ou encore les informations diffusées sur www.cartedepeche.fr pour chaque association.

Coordonnées des 17 fédérations adhérentes à l'URNE

Pour se renseigner auprès de chaque Fédération, pour connaître la liste précise des parcours mis en réciprocité.

02 Aisne

☎ 03 23 23 13 16 www.federationpeche.fr/02

08 Ardennes,

☎ 03 24 56 41 32 <https://www.peche08.fr/>

10 Aube

☎ 03 25 73 35 82 www.federationpeche.fr/10

25 Doubs

☎ 03 81 41 19 09 www.federation-peche-doubs.org

51 Marne

☎ 03 26 70 50 52 www.peche51.fr

52 Haute-Marne

☎ 03 25 32 51 10 <http://peche52.fr/>

54 Meurthe-et-Moselle

☎ 03 83 56 27 44 www.peche-54.fr

55 Meuse

☎ 03 29 86 15 70 <http://www.peche55.fr/>

57 Moselle

☎ 03 87 62 50 08 <http://federationpeche57.fr/>

59 Nord

☎ 03 20 54 52 51 www.peche59.com

60 Oise

☎ 03 44 40 46 41 www.federationpeche.fr/60

62 Pas de Calais

☎ 03 21 01 18 21 www.peche62.fr

68 Haut-Rhin

☎ 03 89 60 64 74 <https://www.peche68.fr/>

80 Somme

☎ 03 22 70 28 10 www.federationpeche.fr/80

88 Vosges,

☎ 03 29 31 18 89 www.peche88.fr

Fédération Nationale de la Pêche en France
<http://www.federationpeche.fr>

URNE
03 25 32 51 10

EHGO
Entente Halieutique Grand Ouest
<http://www.ehgo.fr>

CHI
Club Halieutique Interdépartemental
<http://www.club-halieutique.com>